
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2019

PROCES VERBAL

Le deux juillet deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.

PRÉSENTS : Monsieur GILET Jean, Mesdames, BARIL Paméla, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, LACHAUD Elsa, BERTRAND Amandine, Messieurs BARIL Frédéric, BRISSON Jean-Yves, CHARRIAU Jean-Emmanuel, GENDRON Denis, GIRAUDET Christophe, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : BLANCHARD Maryline, JAUNET Catherine, DUPONT David, JOYEUX Lilian,

ABSENTS : LUCAS Sylvie, LE ROUZIC Ludovic

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ASSAINISSEMENT 2018

M. le Maire rappelle que la commune a confié la gestion du service assainissement à la SAUR via un contrat d'affermage. Ce délégataire doit transmettre un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse portant sur la qualité du service. Le conseil municipal adopte le rapport 2018 à l'unanimité.

PARKING – CONVENTION DE SERVITUDE D'ÉCOULEMENT EAUX PLUVIALES

Au vu de la typologie du terrain, il apparaissait plus intéressant de passer l'écoulement des eaux pluviales sur une parcelle privée en contrebas. Pour ce faire, une partie du busage aujourd'hui en très mauvais état, aurait été remplacée et 2 regards auraient été ajoutés sur la parcelle. Une convention était en cours de constitution chez le notaire. Cependant, suite au retournement des consorts concernés et pour éviter tout conflit d'usage, ce projet est abandonné, la convention devient nulle et non avenue. L'écoulement des eaux pluviales du parking s'effectuera donc sur le terrain communal, du côté des espaces verts comme prévu à l'origine.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Trésorier a communiqué à la commune une liste concernant l'admission en non-valeur de titres de recettes, pour un montant global de 90.20 €. Monsieur le Maire rappelle que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant. Il ajoute cependant, que la liste des titres irrécouvrables ne représentait par famille que des sommes minimales. Les élus admettent en non-valeur ces titres.

GAZINIÈRE DE LA CUISINE DE LA SALLE DES VALLÉES

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un devis de remplacement d'une des gazinières de la Salle des Vallées. En effet, lors d'une manifestation, notamment un mariage, un des deux fours dysfonctionnait dès lors que la température dépassait les 120 degrés. Le chiffrage de remplacement de la gazinière a été présenté par l'entreprise PADIOU. Les fours datant de 1991 et le prochain contrôle sécurité gaz s'effectuant en 2021 pour lequel nous savons d'ores et déjà qu'ils ne seront pas conformes, il a été décidé à l'unanimité par le conseil, de changer directement les 2 fours

ILLUMINATIONS DE NOËL

Madame Sabrina JAUNET, présente au conseil des devis pour les illuminations de Noël. Cela concerne plus particulièrement 6 guirlandes stalactites pour venir compléter la décoration des candélabres, au prix unitaire de 236 € H.T. Par la suite, elle propose au conseil 2 choix pour la décoration de l'église. L'étoile scintillante à LED au prix de 647 € H.T a été retenue par le conseil municipal. La projection de l'année dernière sera quant à elle, déplacée sur une autre façade de bâtiment. Il a également été décidé de décaler pendant la période des fêtes de fin d'année, l'horaire de coupure des candélabres, à 23h00 au lieu de 20h00.

DÉSAFFILIATION DE LA COMMUNE D'ORVAULT DU CENTRE DE GESTION

Pour rappel, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14 000 agents exerçant auprès de 320 employeurs et anime le dialogue social à l'échelle départementale. Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2019, la commune d'Orvault a autorisé son Maire à solliciter sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1^{er} janvier 2020. En effet, les effectifs de la commune d'Orvault ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents ayant été dépassé depuis 2006.

La commune d'Orvault souhaite toutefois maintenir, en tant que collectivité non affiliée, son adhésion au socle commun de prestations du centre de gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique), et son adhésion à la médecine préventive.

Monsieur Le MAIRE propose donc au conseil municipal de délibérer sur cette demande de désaffiliation de la commune d'Orvault. À l'unanimité, elle a été approuvée.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Les propositions sont les suivantes :

- Droit commun : 30
- Proposition du bureau communautaire : 31
- Proposition de maintien du nombre actuel malgré le départ de Villeneuve : 37

Après échanges, le conseil municipal opte pour la proposition du bureau communautaire. 31 places attribuées aux communes en fonction du nombre d'habitants, soit 2 pour Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

DISCUSSION SUR L'AFFECTATION DU LOCAL 2 RUE DES VALLÉES

Suite à l'attribution d'un agrément de l'ordre des infirmiers, sur la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte aux infirmières de Touvois, le local récemment nommé « Pôle Santé » leur sera mis à disposition à fréquence de 2 créneaux de ½ heure par semaine.

De plus, les permanences du Centre de Soins de Machecoul seront déplacées dans ce nouveau local avec la conservation de leurs horaires actuels.

Concernant l'Ostéopathe, celui-ci à sa demande restera dans le local situé à côté de la bibliothèque et pourra bénéficier de celui-ci, sans contrainte de créneaux.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire fait part de la demande des bénévoles de la bibliothèque, d'une attribution exceptionnelle pour l'organisation de leur fête d'anniversaire. Un montant de 300 à 350 euros leur sera donc accordé afin de fêter les 5 ans en septembre et d'ainsi organiser des petites scénettes.

Une discussion a été engagée sur la sécurisation de la « route du Pey ». De nombreux usagers nous ont fait part de la dangerosité de cette route sinueuse et assez étroite. Il y a eu plusieurs accidents matériels et de nombreux rétroviseurs cassés lors de croisements très serrés.

Une réflexion va être engagée sur la possible mise en place de panneaux « sens interdit sauf desserte et riverains ».

En effet, la circulation par les départementales N° 13 et N°63 se fait dans des meilleures conditions de sécurité et pour un temps quasi identique.

Les services du département vont être contactés pour apporter leur avis et coopération à cette réflexion.